Programme de diffusion de la recherche

Le programme comporte deux volets :

**1) Colloques et ateliers sur le campus**, qui a pour objet de faire avancer la recherche portant sur les domaines d’excellence de l’Université en appuyant les échanges entre les chercheurs, les disciplines et les établissements – la priorité est accordée aux demandes axées sur la diffusion des résultats d’un projet de recherche subventionné.

**2) Création de nouveaux savoirs**, qui vise à appuyer les activités en lien avec les enjeux sociaux de l’heure et la mobilisation des connaissances – il peut s’agir d’inviter des chercheurs de renom dans le but de développer des projets, des équipes et des centres de recherche, de mettre sur pied des ateliers, des séries de causeries et des causeries en soirées pour la communauté, de faire du réseautage, des échanges et de la co-création des savoirs.

Pour les deux volets, l’activité peut s’appuyer sur l’utilisation des nouvelles technologies de communication qui rejoignent divers publics de la région ou d’ailleurs intéressés ou engagés dans les enjeux de l’heure en sciences humaines. L’événement vise à assurer de manière concrète la mobilisation des savoirs et le rayonnement de l’expertise du corps professoral auprès des communautés universitaires mais également auprès des décideurs et de la société. Il vise aussi à identifier des enjeux et des domaines émergents qui donneront lieu à des créneaux de recherche, des équipes et des lieux de recherche.

L’octroi se veut une contribution à l’événement qui doit se dérouler sur le campus de l’USP. Les professeurs sont invités à soumettre des demandes à des organismes externes de financement.

|  |  |
| --- | --- |
| **Dates limites pour soumettre une demande** | **Montant maximal** |
| Concours de l’automne : 1er septembre | 5 000 $ |
| Concours de l’hiver : 1erjanvier |
| Concours du printemps : 1er mai |

**Les critères de sélection**

1. **Cohérence** entre la justification de l’objet de l’atelier de recherche ou du colloque de recherche et l’expertise des professeurs invités de multiples disciplines.
2. **Intégration** de professeurs-chercheurs émergents, chercheurs établis et étudiants dans la préparation des ateliers, colloques ou autres.
3. **Réalisations en recherche** - CV commun canadien (CCV) ou CV du Conseil ontarien des études supérieures (OCGS).

En outre, il est entendu qu’il **doit** y avoir des **frais d’inscriptions aux conférences** afin de couvrir une partie des dépenses, minimalement pour couvrir les dépenses d’hospitalité.

**Priorité de sélection**

La priorité sera accordée aux conférences et ateliers démontrant :

* Un haut niveau de participation étudiante.
* Une demande ou l’obtention de financement externe provenant d’une agence avec une évaluation par les pairs.
* La nature nationale ou internationale de la conférence ou de l’atelier.
* Une contribution à renforcer la visibilité de l’Université Saint-Paul, de ses chercheurs et de ses étudiants.

**Frais admissibles**

* Un assistanat de recherche.
* Les frais de déplacement et de séjour, jugés raisonnables, des conférenciers invités.
* Les frais de papeterie et de fournitures de bureau.
* La publication de comptes rendus de l’activité.

**Éléments d’une demande**

1. Formulaire de demande.
2. Résumé, thème de l’activité, lien entre la conférence et les domaines de recherche propres à l’Université, le rôle des étudiants aux études supérieures, lien de la demande avec le programme de recherche du chercheur, son bilan de recherche et une éventuelle demande à un organisme de financement externe.
3. Appel des communications.
4. Budget justifié.
5. Programme : le titre des conférences, la liste des conférenciers d’honneur et des participants.
6. C.V. du professeur.

Voir également le document sur les règles générales pour tous les programmes.